

COMMENTAIRES DU CPQ DANS
LE CADRE DES CONSULTATIONS
BUDGÉTAIRES 2023-2024 DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Février 2023



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction	3
Le capital humain	3
Recommandations	4
L'investissement et l'intégration technologique pour une économie plus productive et plus prospère	5
Fiscalité et mesures de soutien	5
Recommandations	6
Une économie plus innovante	6
Économie verte	7
Recommandations	7
Infrastructures et marchés publics	9
Recommandations	9
Autres enjeux sectoriels	10
Réglementation	10
Recommandations	11
Finances publiques, équilibre budgétaire et dette	11
Recommandations	12
Recommandations pour le système de santé	12

Introduction

Les économies québécoise, canadienne et mondiale se retrouvent dans une conjoncture comportant une grande part d'incertitude ainsi que des défis que nous avons rarement vus auparavant. Elles font face à plusieurs risques, notamment les effets encore présents de la pandémie COVID-19, la guerre en Ukraine et leurs implications dans les chaînes d'approvisionnement et l'inflation. Cette dernière ayant atteint des niveaux que nous n'avons pas connus depuis plus d'une quarantaine d'années. Finalement le risque que les efforts des banques centrales pour contrôler l'inflation se traduisent par une récession dont l'ampleur et la durée sont difficiles à prévoir figure en trame de fonds

Sur le plan structurel, l'enjeu du vieillissement démographique n'est pas nouveau mais il semble maintenant être doublé d'un chamboulement en cours sur le marché du travail qui en accentuera les conséquences et l'important effort pour s'y ajuster. Il en est de même pour la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la transition énergétique et les mutations technologiques qui requièrent des ajustements et des investissements substantiels.

C'est dans ce contexte que se font ces consultations et que doivent être évalués les mesures et les efforts qui contribueront à l'amélioration en parallèle de notre prospérité. Nous estimons que les recommandations que nous formulons ci-dessous contribueront à l'augmentation de notre richesse collective et notre niveau de vie, notamment pour rattraper celui de l'Ontario, objectif formulé et souhaité par le premier ministre.

Assurer un environnement d'affaires, fiscal et réglementaire, favorable et compétitif est plus important que jamais. Il en est de même pour ce qui est d'encourager la résilience, l'innovation et son intégration, le virage technologique et numérique et la transition climatique dans tous les secteurs.

Dans le contexte géopolitique et inflationniste actuel, nous devons nous placer dans une logique qui contribue à augmenter l'offre. Le gouvernement doit notamment continuer de soutenir les investissements et la hausse de la productivité des entreprises, en plus d'encourager le rapprochement de certaines chaînes de valeurs et répondre aux enjeux de main-d'œuvre.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire visent ainsi la résilience économique et une prospérité durable, en se concentrant sur :

- Une action renforcée pour la disponibilité et la qualité du capital humain dans un contexte de transformation majeure de la démographie et du marché du travail et de mutations technologiques et climatiques;
- Une extension de l'automatisation et de la robotisation, et une intégration accélérée des technologies numériques;
- L'innovation, l'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance des entreprises pour la vitalité de l'économie et l'ajustement des secteurs d'activités aux nouveaux défis;
- Une transformation nécessaire pour atteindre les cibles environnementales;
- Des infrastructures de qualité pour répondre aux besoins économiques et sociaux;
- La soutenabilité des finances publiques et un État plus efficace.

Le capital humain

La disponibilité et la gestion des ressources humaines demeurent actuellement au cœur des préoccupations des employeurs, malgré le ralentissement économique, et représentent un obstacle à leur croissance et leur compétitivité. Ceci est vrai tant dans le secteur public que privé, et pratiquement dans tous les secteurs économiques et dans toutes les régions. Les dernières statistiques montrent qu'il y a plus de postes vacants que de chômeurs au Québec ce qui est un phénomène plutôt rare. Pour faire face à la

rareté de la main-d'œuvre et à la diminution de la population active, **il devient urgent de gagner en productivité et aussi d'augmenter le bassin de travailleurs et le nombre d'heures travaillées.**

Il faut ainsi travailler à augmenter l'offre de travail et en assurer la qualité et l'adéquation avec les besoins du marché du travail. Cela passe notamment par : l'intégration au travail de tous les travailleurs potentiels disponibles incluant le prolongement de la vie active des travailleurs, l'immigration temporaire et permanente avec une accélération des processus et la formation. Un renforcement des investissements en éducation de façon continue et prévisible pour favoriser la persévérance scolaire, la réussite éducative et la diplomation à tous les niveaux de même qu'un renforcement de la formation professionnelle et technique et la formation continue sont également nécessaires. Ces actions sont d'autant plus importantes dans le cadre du virage technologique et écologique.

Le CPQ reconnaît que le gouvernement a agi sur plusieurs fronts au chapitre du capital humain et de la main-d'œuvre. Des actions supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour répondre à la hauteur de l'enjeu et aux besoins à court et à plus long termes. Nous nous concentrons ci-dessous sur quelques points concernant cet enjeu crucial et présentons en annexe d'autres mesures plus spécifiques à mettre en place.

Recommandations

Augmenter l'offre de travail en continuant, notamment, d'encourager le prolongement de la vie active

- Maintenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail est une solution rapide et efficace pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre et aussi assurer un transfert adéquat des connaissances. Il faut continuer d'encourager, notamment par la fiscalité, ceux et celles qui veulent demeurer à l'emploi plus longtemps de même que leurs employeurs. Pour cela, le CPQ estime qu'il faut envisager des incitatifs qui soient efficaces pour prolonger de manière tangible la vie active des travailleurs en tenant compte notamment de l'interaction des prestations sociales et de la fiscalité et de la préférence de ces travailleurs. En ce sens, le CPQ a accueilli en particulier très favorablement la volonté du gouvernement de rendre la cotisation au RRQ facultative après 65 ans et d'autres mesures proposées dans la consultation sur le RRQ comme la protection de la rente après 65 ans. Parmi les autres propositions qu'il invite le gouvernement à considérer, mentionnons :
 - o **Rendre le crédit d'impôt pour prolongation de carrière remboursable, ce qui bénéficierait aux travailleurs à faible revenu qui, dans certaines situations, n'ont pas droit à la pleine mesure du crédit;**
 - o **Augmenter le montant maximal de revenu de travail admissible pour bénéficier du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière (par exemple à 20 000 \$);**
 - o **Mettre en place une campagne d'information ciblant les travailleurs d'expérience sur les options de retraite et l'impact financier de la poursuite de la vie active.**
- Mettre en place des incitatifs favorables à la participation des employeurs dans les soins de santé de leurs employés, pour réduire les pressions sur le système de santé, améliorer la productivité et réduire l'absentéisme. On peut penser notamment à des solutions en télémédecine ou d'autres investissements au bénéfice de la santé physique et mentale de leurs employés et ne prévention.
- Rendre non imposable l'avantage lié au remboursement par l'employeur d'interventions médicales réalisées dans le privé pour accélérer le retour à l'emploi.
- Soutenir le recrutement à l'étranger par les entreprises, en particulier dans les secteurs où les besoins sont les plus criants, et accompagner les PME quant à l'accès et à l'intégration des travailleurs issus de l'immigration.
- Améliorer les dispositifs pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes et renforcer les formations d'appoint.

Renforcer la formation en entreprise

- Encourager la formation en entreprise au moyen, par exemple, d'un crédit de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) afin d'offrir un incitatif financier aux entreprises pour investir dans la formation. La cotisation au FSS dans les faits est simplement une taxe sur la masse salariale qui va dans le fonds consolidé. On sait que le taux de cette taxe au Québec (4,26% pour les entreprises dont la masse salariale est de 7,2M\$ ou plus) est plus du double du taux équivalent en Ontario (1,95%).

L'investissement et l'intégration technologique pour une économie plus productive et plus prospère

Les gains de productivité constituent une condition *sine qua non* pour que l'économie du Québec se positionne avantageusement dans un marché en pleine reconfiguration et assure le niveau de vie des citoyens. De plus, la croissance de la productivité permet d'atténuer l'impact des pressions inflationnistes notamment celles reliées aux augmentations salariales.

Le Québec génère en moyenne 51,41 \$ US de PIB par heure travaillée. Il se classe en 23^e position parmi un ensemble de 40 pays et provinces. Il faut toutefois souligner que la productivité a connu une croissance intéressante au Québec au cours des dernières années. Celle-ci a crû de 3,6 % entre 2017 et 2019 au Québec, comparativement à 1,2 % au Canada et à 2,3 % aux États-Unis¹. Il est souhaité que cette croissance se poursuive puisque la productivité devrait augmenter en moyenne de 1,6 % par année jusqu'en 2036 pour que le niveau de vie de la population québécoise rejoigne celui de la population ontarienne. Tous les acteurs doivent donc redoubler d'efforts.

L'automatisation, la robotisation et la numérisation sont indispensables pour gagner en productivité et pour faire face au défi de la rareté de main-d'œuvre. Les enjeux liés à la cybersécurité nécessitent par ailleurs également une attention particulière et des investissements substantiels de la part des entreprises.

Rehausser la productivité et les investissements et améliorer la compétitivité des entreprises nécessitent une fiscalité compétitive de même que des mesures de soutien et d'accompagnement. L'allègement réglementaire et administratif demeure également un facteur de premier ordre.

Fiscalité et mesures de soutien

Une fiscalité compétitive et prévisible demeure un impératif incontournable pour favoriser l'investissement privé. Il faut viser également une fiscalité qui soit propice à l'innovation, au repreneuriat, à la création et la croissance des entreprises de même qu'à l'amélioration de leur performance globale tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

Le fardeau fiscal des entreprises, rappelons-le, est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada et dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale. Certains

¹ Nous avons arrêté en 2019, car les années pour 2020 et 2021 ont été caractérisées par des changements importants des heures travaillées qui ont pu influencer les chiffres sur la productivité. Celle-ci semble toutefois continuer à progresser.

secteurs sont aussi assujettis à des taxes spécifiques, comme la taxe compensatoire pour les institutions financières, qui devait à l'origine être temporaire. Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (7,2 % du PIB en 2021) se retrouve au 4^e rang sur un ensemble de 38 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (3,8 %) et du reste du Canada (5%)². À cela s'ajoutent des prélèvements et de nouveaux enjeux au niveau municipal. À titre d'exemple, l'arrêt rendu récemment par la Cour d'appel dans les affaires Locoshop et iWeb risque de faire grimper de manière importante le compte de taxe foncière d'une multitude d'entreprises.³

Recommandations

- **S'assurer de ne pas détériorer la compétitivité fiscale des entreprises et tenter de l'améliorer. Les investissements privés ont aussi besoin de prévisibilité.**
- Favoriser et faciliter la transformation numérique et technologique des entreprises dans tous les secteurs, que ce soit à travers des programmes de subvention ou via des incitatifs fiscaux comme le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (c3i).
- **Maintenir les taux bonifiés du c3i après le 31 décembre 2023 notamment dans le contexte de ralentissement économique.**
- Reconduire les dispositions concernant la passation de charges immédiate.
- Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.
- Reconduire le Programme d'aide financière à l'investissement afin de maintenir la compétitivité des projets industriels au Québec. Ceci est d'autant plus pertinent dans le contexte actuel inflationniste qui a entraîné une hausse importante des tarifs d'électricité industriels.
- Réactiver le programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE).
- S'assurer que les critères d'octroi de financement soient adaptés à la nature des outils financiers. Par exemple, la clause du cumul des aides financières publiques, telle que suivie présentement par le gouvernement québécois, limite la capacité de BDC – qui doit être comprise comme une banque – d'investir pleinement au Québec.
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction et des services puissent être assujetties au taux d'impôt le plus bas, comme les secteurs manufacturier et primaire.
- En marge de la négociation du prochain pacte fiscal, discuter avec les municipalités de l'opportunité de définir un cadre pour assurer une certaine uniformité dans les mesures fiscales imposées aux entreprises par les différentes municipalités. L'objectif étant de maintenir la compétitivité fiscale globale des entreprises et d'assurer aux municipalités un financement juste et en fonction de leurs besoins.

Une économie plus innovante

- Tout d'abord, s'assurer qu'une révision des crédits d'impôt à la R-D ne se traduise pas par leur diminution, car ces mesures ont leur mérite et leur pertinence selon plusieurs analyses.
- Bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer leur efficacité à répondre aux objectifs poursuivis notamment en termes d'innovation et sa commercialisation :

² https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/01/cr2023-02_bilan_de_la_fiscalite_au_Quebec.pdf

³ Cet arrêt modifie l'interprétation du critère d'immobilisation par attache d'un bien meuble au sens de l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

- **Rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau »;**
 - Rendre admissibles les dépenses liées à la commercialisation ; la R-D en robotisation et dans le numérique;
 - Bonifier le crédit d'impôt pour R-D pour les grandes entreprises. Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Elles sont en concurrence mondiale à cet égard, jouent un rôle structurant dans leurs secteurs et sont au cœur d'écosystèmes à haute valeur ajoutée.
- Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche, et les initiatives impliquant la coopération des acteurs de l'innovation et sollicitant la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.
 - Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle.
 - Faire jouer aux marchés publics un rôle stratégique dans le développement de solutions innovantes. Entre autres, miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations. Nous y reviendrons plus loin.

Économie verte

La transformation nécessaire pour atteindre les cibles environnementales requiert des investissements publics et privés considérables, et une vision stratégique pour que ces investissements génèrent un maximum de retombées. La viabilité économique de l'engagement écologique des entreprises est essentielle. Pour cela, les entreprises devraient pouvoir dégager assez rapidement un rendement des investissements effectués en environnement.

Le prochain budget devrait contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour la réduction des émissions de GES dans tous les secteurs : industrie, transport, bâtiment et concilier lutte aux changements climatiques et développement économique.

Il faudra aussi analyser la possibilité d'intégrer davantage l'écofiscalité au modèle fiscal québécois, tout en s'assurant de maintenir la compétitivité des entreprises et la capacité de payer des particuliers, notamment en misant sur une approche positive et incitative. En d'autres mots sans que cela n'augmente la fardeau fiscal des entreprises ou des particuliers mais que ça puisse affecter les comportements.

Finalement l'adoption aux É-U de la loi sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act* ou *IRA*) représente pour le Québec en même temps une menace considérable et une opportunité qui peut être saisie pour profiter des atouts que le Québec possède et d'une complémentarité dans les chaînes de valeur reliées à l'économie verte.

Recommandations

- **Offrir les incitatifs et le soutien nécessaires pour encourager les entreprises à développer, commercialiser, acquérir et intégrer des technologies et initiatives vertes et des innovations environnementales et réduire leurs émissions de GES; ces incitatifs devraient inclure la possibilité de financer les coûts d'opération (OPEX) lesquels peuvent augmenter avec l'utilisation d'énergies renouvelables.**

- En plus du soutien aux filières liées à l'électrification de l'économie, soutenir le développement d'autres énergies renouvelables (notamment le GNR, la biomasse, la biométhanisation, l'éolien, le solaire, les biocarburants et l'hydrogène).
- Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique qui demeure un ingrédient essentiel dans la transition.
- Bonifier le Plan pour une économie verte en y ajoutant des mesures de soutien pour les initiatives en lien avec l'économie circulaire permettant, entre autres, d'améliorer constamment l'industrie du recyclage et d'accroître la symbiose industrielle sur les plans sectoriel ou régional. De plus, investir davantage dans la recherche sur la valorisation et les débouchés des différents matériaux de CRD (construction, rénovation, démolition).
- Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.
- Arrimer les critères de soutien au développement économique et dans les chaînes d'approvisionnement de l'État à ceux du secteur financier en matière de critères ESG pour un positionnement favorable de nos entreprises et des projets de finance durable.
- Soutenir le développement de la filière de la mobilité électrique, incluant celle de la batterie, de façon arrimée avec la stratégie du gouvernement du Canada, et de la fabrication de véhicules répondant à la demande; et ce, en tenant compte des mesures prévues dans l'IRA et en essayant d'en tirer profit.

Transport

- Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, pour préserver le niveau de service et son attractivité et aussi sa contribution à la réduction des émissions de GES, pour cela, il est recommandé notamment de :
 - Reconduire en 2023 une aide temporaire pour soutenir le transport collectif;
 - Soutenir le maintien des actifs des sociétés de transport;
 - Contribuer au financement des coûts d'exploitation du transport collectif.
- Renforcer les incitatifs pour l'acquisition de véhicules admissibles dans le cadre de la norme VZE pour les flottes de véhicule des entreprises et des véhicules de fonction et le déploiement de bornes de recharge.
- Poursuivre les efforts pour la réduction des émissions dans le transport des marchandises, entre autres par une plus grande intermodalité et le soutien à l'utilisation d'énergies plus propres.
- Viser une plus grande efficacité dans le transport des marchandises et une diminution de l'empreinte environnementale en aidant les entreprises à utiliser les données de façon plus optimale. Un projet pilote financé par le FECC pourrait permettre d'évaluer les possibilités.
- Encourager la mutualisation et le développement, en partenariat avec les municipalités, d'infrastructures de transport partagées (ex. : centres de distribution, infrastructures de vélos-cargos, recharges). Ces mesures, en plus d'encourager l'achat local, permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts associés au transport tout en atténuant les effets liés à la faible densité de consommateurs potentiels dans certaines zones géographiques.

Marché du carbone (SPEDE)

- Accélérer notamment la mise en place des protocoles de crédits compensatoires présentement à l'étude et développer de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour permettre aux entreprises au Québec de se conformer plus facilement à leurs obligations environnementales tout en évitant une fuite des capitaux en Californie.
- S'assurer de la possibilité d'utilisation des sommes mises en consigne pour un projet de conversion énergétique avec un surcoût d'opération (possibilité de financer les OPEX) et que les processus et

règles l'entourant correspondent à la réalité et aux besoins des entreprises pour qu'elles soient vraiment propices à leur transition énergétique.

- Permettre l'adhésion volontaire au marché du carbone des plus petits émetteurs (amener le seuil actuel de 10 000 à 5 000 tonnes) et ainsi leur permettre de contribuer à la réduction des GES aux mêmes conditions et avantages que les grands émetteurs.
- Éviter le chevauchement et la duplication des mesures fédérales et provinciales de tarification du carbone. À titre d'exemple, la redevance fédérale payable par les camionneurs utilisant un combustible dans une province assujettie, s'ajoute à la contribution des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles au SPEDE. Il est demandé aux deux ordres de gouvernement de mettre en place des mécanismes permettant de retrouver un équilibre concurrentiel pour les transporteurs du Québec.

Bâtiment

- Renforcer les efforts en termes d'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment, notamment élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour les immeubles (bureaux, résidentiel, commercial).

Infrastructures et marchés publics

Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans la productivité et la prospérité des économies et répondent à des besoins économiques et sociaux de court et long termes. Ceci est vrai dans différents domaines, notamment transport de personnes et de marchandises, pôles logistiques, réseau scolaire public et privé, enseignement supérieur, infrastructures numériques, logement et réseau de la santé et des soins de longue durée. Force est de constater que, malgré les investissements substantiels, notamment du PQI, nos infrastructures ont vieilli et peinent à répondre adéquatement aux besoins grandissants.

Le DMA associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics était évalué à 30,6 milliards de dollars en mars 2022, dont 19,4 G\$ pour le réseau routier et 5,9 G\$ pour le réseau de l'éducation. Ce DMA était de 27,7 milliards de dollars en mars 2021. Des investissements majeurs sont donc requis pour les remettre en bon état.

Bien que le besoin de nouveaux projets d'infrastructure demeure, notamment pour ce qui est du transport collectif, les plans d'infrastructures doivent être bien plus axés sur une culture de l'entretien et de la prévention pour véritablement incarner une vision d'investissement de long terme.

Les marchés publics peuvent par ailleurs jouer un rôle majeur pour favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises, de même que la transition climatique. La Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée en 2022 favorise l'achat de biens et de services québécois et accorde une place à l'innovation. Cela dit, l'exercice devrait être poussé plus loin pour que l'intégration de critères autres que le plus bas prix devienne plus systématique et pour que suffisamment d'entreprises soient en mesure de soumissionner sur les appels d'offres publics et souhaitent le faire.

Recommandations

- **Privilégier les investissements dans le maintien des actifs**, en particulier dans le transport, routes et autoroutes, transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée.
- **Élargir les dispositions de la loi visant à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics pour intégrer des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages**, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser

quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire. Ces principes devraient d'ailleurs également être tenus en compte par les municipalités dans l'octroi des contrats.

- Régler une fois pour toutes la problématique des délais de paiement qui représentent un irritant important pour les fournisseurs de l'État.
- Favoriser l'innovation de même que la participation des PME et l'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics⁴.
- Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé pour apporter des réponses à des enjeux dans les infrastructures, mais également dans d'autres domaines; un projet pilote peut permettre de tester le modèle et son intérêt.

Autres enjeux sectoriels

- Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires.
- Favoriser l'augmentation de l'offre de logements dans toutes les catégories incluant les logements sociaux et abordables et la transformation de logements existants comme dans le cas de logement intergénérationnel. L'enjeu de la disponibilité de logements affecte la capacité des employeurs à attirer la main-d'œuvre d'ici ou d'ailleurs. Il affecte également la capacité d'attraction des étudiants étrangers.
- Prévoir des mesures d'aide pour les liquidités dans le contexte de haut taux d'intérêt et de ralentissement économique.
- Mettre en place des incitatifs et des investissements afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement stable des biens essentiels tels que les médicaments et le biomédical et dans l'agro-alimentaire et favoriser la production locale.
- Documenter la question de l'inscription en bourse des entreprises au Québec qui représente probablement un important levier économique de croissance et qui semble utilisée de manière restreinte au Québec et la pertinence de mettre en place des mesures pour la favoriser.

Réglementation

L'allègement réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. D'ailleurs, dans une consultation interne auprès de nos membres, l'importance de cet enjeu dépasse quasiment celle de la fiscalité.

Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets et la complexité des processus représentent des irritants importants. Cela est particulièrement vrai dans le domaine environnemental. Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coût pour l'État. Par ailleurs, l'État étant aussi un employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

⁴ À cet égard, selon une étude du CIRANO, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17 %.

À part les processus administratifs, toute nouvelle réglementation doit être évaluée à la lumière de son impact sur la compétitivité du Québec et la prospérité des québécois. Il faut par ailleurs soutenir et accompagner les entreprises pour se conformer aux différentes exigences réglementaires.

Recommandations

- Poursuivre énergiquement les travaux d'allègement réglementaire et administratif incluant la réduction des délais, l'application de la règle du « un pour un ».
- Bonifier le plan avec des initiatives pour :
 - o Harmoniser et éviter les doublons tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale;
 - o Inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.
- Soutenir et accompagner les entreprises pour se conformer à de nouvelles exigences réglementaires (pensons par exemple à des projets de loi relativement récents et dont les règlements sont encore à l'étude comme la loi 25 et la loi 14, ou encore à un ensemble d'autres réglementations dont dans le domaine environnemental et de la santé et sécurité du travail) et leur offrir un minimum de flexibilité.
- Analyser, dès leur mise en application et en continu, l'impact réel sur les entreprises de nouvelles exigences réglementaires et administratives des lois adoptées par le gouvernement et proposer les allègements nécessaires pour en atténuer rapidement le poids réglementaire et administratif.

Finances publiques, équilibre budgétaire et dette

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer des principes primordiaux dans les décisions gouvernementales. Bien que l'arbitrage en faveur de l'endettement public soit légitime dans certains cas, une dette trop élevée pèse sur notre capacité future d'investir à des niveaux suffisants dans des domaines fondamentaux tels que les infrastructures publiques, le système d'éducation et la protection sociale. En ce sens, des lois comme la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations et la Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec ont toute leur pertinence et permettent de gagner des marges nécessaires pour s'adapter dans le cas de crises graves. Une dette trop élevée représente aussi un risque de hausse de taxes et d'impôts futurs.

Le Québec doit garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques prévus par les principes et mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Il est à noter que si l'objectif fixé pour le poids de la dette brute, soit 45 % du PIB en mars 2026, est déjà atteint, celui de 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés ne l'est pas encore. Le retour à l'équilibre budgétaire devrait être atteint en 2027.

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Québec doit gérer les conséquences de la crise pandémique dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et éventuellement à la baisse sur la performance globale de l'économie, et où les changements climatiques représentent des risques et des défis considérables. Ainsi, il nous semble que la priorité est d'atteindre les objectifs fixés des deux lois.

L'utilisation d'une partie des versements au Fonds des générations pour réduire l'impôt des particuliers ne recueille pas l'appui de nos membres. Ces versements devraient continuer d'alimenter le fonds des générations et servir à la réduction de la dette en priorité.

Pour le CPQ, si le gouvernement va de l'avant avec sa promesse de réduire les points d'impôt, il serait important qu'il affirme par ailleurs son engagement à la réduction de la dette avec des cibles

ambitieuses, que ce soit en termes de dette brute ou de dette nette (qui permet notamment des meilleures comparaisons avec d'autres juridictions), et la façon dont il compte y arriver.

Les politiques de finances publiques et la planification budgétaire à long terme devraient aussi incorporer les risques climatiques afin d'améliorer la durabilité des finances publiques et la résilience de l'État québécois dans la transition verte.

Finalement, le contrôle du poids de la dette et le maintien de l'assainissement financier ne peuvent se faire sans une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental et du contrôle des dépenses et d'une réforme du système de santé. Les dépenses publiques en santé et services sociaux ont atteint 44,8 milliards \$, ce qui représentait 42 % des dépenses de portefeuille en 2022. On sait que les besoins attendus dans le domaine sont grands, notamment dans le contexte du vieillissement démographique. Mais au-delà des ressources financières, il est surtout impératif d'augmenter l'efficacité du système et sa capacité à répondre aux besoins.

Recommandations

- **Garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques et d'équité intergénérationnelle prévus par les principes et mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.**
- **S'assurer que les cibles de dette qui seront établies par le gouvernement soient ambitieuses.**
- **Assurer la capacité de l'État à faire face à ses obligations financières sans risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'un service de la dette qui gruge une partie trop importante de la capacité budgétaire de l'État comparativement à ses missions prioritaires étant donné les défis auxquels fait face le Québec.**

Recommandations pour le système de santé

- Miser sur les nouvelles technologies pour réduire les coûts et accélérer l'efficacité des soins (p. ex. la télémédecine, l'IA, les technologies qui peuvent contribuer à pallier le manque de personnel dans les établissements, etc.).
- Miser sur les incitatifs fiscaux et financiers existants pour les aînés (CMD, CES, PEFSAD), en les adaptant pour qu'ils puissent être encore plus propices à des solutions diversifiées, incluant les soins à domicile. De plus, l'accès à ces solutions soulagerait les proches aidants et faciliterait leur participation au marché du travail.
- Optimiser l'apport de tous les acteurs – publics, privés et communautaires – pour offrir des solutions diversifiées répondant aux différents besoins de façon efficace, avec des évaluations basées sur des indicateurs pertinents pour assurer la qualité. Mettre à contribution le secteur privé selon son expertise et son potentiel d'innovation et de spécialisation.
- Arrimer les politiques d'innovation et les politiques en santé et faciliter l'intégration de l'innovation dans ce domaine, incluant les technologies, tests, médicaments.
- Promouvoir davantage la prévention, comme celle des chutes qui viennent au premier rang des causes d'hospitalisation pour une blessure chez les aînés, ainsi que l'activité physique et de saines habitudes alimentaires. La formation des différents intervenants et leur rôle de communicateurs jouent notamment un rôle clé à cet égard. Il importe aussi d'investir adéquatement dans la santé publique.

Annexe

- Bonifier les programmes MFOR-E (Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises), COUD (Programme de formations de courte durée) et PAMT (Programme d'apprentissage en milieu de travail).
- Envisager un PACME destiné aux gestionnaires afin de favoriser l'apprentissage de bonnes pratiques en organisation du travail pour tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi, notamment les enjeux en lien avec la transformation numérique, le bien-être psychologique des employés, le télétravail, ou encore la réintégration de leurs activités aux chaînes de valeur mondiales.
- Renforcer les efforts pour l'alphabétisation incluant en entreprise à travers une offre de formation et de soutien financier adéquats.
- Jumeler le soutien aux investissements technologiques à un appui aux investissements en capital humain, afin d'assurer la meilleure intégration technologique possible et de maximiser les gains de productivité recherchés.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca